



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

TEXTE DE BASE POUR LE GROUPE DE DISCUSSION

Par : Louis Côté, Benoît Lévesque, Guy Morneau

CONTEXTE

Dans les années 1950, les groupes familiaux francophones, pour la plupart concentrés dans les régions (ex. famille Brillant dans la région du Bas-Saint-Laurent et famille Simard dans la région de So-rel), créent des holdings financiers par l'entremise de banques d'affaires (ex. Corpex) pour assurer la concentration et la diversification des entreprises québécoises. Cependant, au début des années 1960, il apparaît clairement que ces initiatives privées seront insuffisantes et qu'il faut faire appel à l'État. Une série d'initiatives concernant le développement économique seront prises par les gouvernements québécois successifs (Lesage, Johnson, Bertrand, Bourassa et Lévesque) en concertation avec les grands acteurs sociaux. Ces initiatives ont fini par constituer un ensemble relativement unifié qu'on a appelé par la suite le « modèle québécois » et dont l'unité était assurée par des compromis s'articulant autour d'un interventionnisme étatique et d'un nationalisme économique portés par tous les partis politiques selon des variantes par ailleurs significatives. L'intervention de l'État dans le domaine du financement sera structurante. La **Société générale de financement** (SGF) créée en 1962 et la **Caisse de dépôt et de placement** en 1966 contribueront à la formation de très grandes entreprises (ex. Bombardier, Quebecor ou encore Cascades) et au renforcement de la propriété francophone dans les entreprises du secteur manufacturier et par suite dans le secteur financier.

Inspiré par l'approche keynésienne, l'État se percevait alors comme le mieux outillé pour réaliser une planification économique incitative de sorte qu'il n'hésitait pas à se faire entrepreneur pour favoriser la diversification industrielle, par exemple. Ces interventions ont été définies principalement à partir du périmètre du Québec selon une vision favorable à un développement autocentré, quitte à investir lourdement dans de nouveaux secteurs (ex. aciéries) et même dans les « canards boiteux », si ces derniers apparaissaient nécessaires à l'ensemble. Du point de vue du nationalisme économique, les données compilées pour les années 1961 à 1967 montrent que le contrôle des francophones pour l'ensemble de l'économie est passé de 47,1 % à 61,6 %. Dans

l'industrie de la finance, cruciale pour une maîtrise du développement, il est passé de 25,8 % à 58,2 % pour la même période. En dépit de ses réussites, cette gestion étatique du développement économique n'a pas connu le même succès du point de vue de l'emploi. Après une amélioration importante pendant les années 1960, le chômage est en progression constante par la suite, atteignant un sommet lors de la récession de 1981-1982.

Quant au développement régional, initié au début des années 1960, il visait à favoriser le rattrapage des régions en retard et donc à les aider à moderniser leur économie. On espérait ainsi insérer les zones à prédominance rurale dans les circuits

économiques dominants. Cela supposait des investissements massifs dans les infrastructures (routes, aéroports, ports) et dans les secteurs des ressources naturelles, notamment l'agriculture, la forêt et la pêche. À cette fin, on encourageait l'urbanisation, la formation de pôles régionaux et au besoin la fermeture de villages dont le potentiel agricole était limité. La régionalisation s'est alors faite en grande partie au détriment du local comme en témoigne le déplacement de certaines activités locales vers les capitales régionales. De plus, supposant que le développement économique ne pouvait venir que de l'extérieur, on cherchait à rendre la région plus attractive pour attirer les entreprises. Les plans de développement comme ceux du BAEQ étaient définis par des experts et par suite imposés d'en haut par le pouvoir politique. La régionalisation consistait à prendre en compte les spécificités régionales dans l'administration des affaires publiques. Plus concrètement, elle a touché des services collectifs (éducation et santé) et donné lieu à la création de régions administratives en 1966. La mise sur pied de conseils régionaux de développement (CDR) et celle des conférences administratives régionales (CAR) ont réalisé une certaine décentralisation. Mais, ces opérations demeuraient marquées par une vision sectorielle qui reproduisait celle des ministères à travers autant de conseils régionaux consultatifs (ex. culture, loisir, environnement, etc.). Il s'est produit une déconcentration de l'appareil de l'État mais sans grande décentralisation de responsabilités. Les lieux d'innovation et de recherche étaient centralisés alors que les unités régionales et locales demeuraient dépendantes de décisions centralisées.

En dépit de gains évidents, comme la formation de capitales régionales, le réseau des cégeps et celui de l'Université du Québec, les limites de ce modèle de développement régional ont été mises en lumière par les mobilisations pour une véritable régionalisation et pour un développement local, y compris dans les territoires les plus défavorisés. Dans un premier temps, on assiste à des mobilisations contre le déplacement des populations rurales vers les pôles dits de développement (d'où l'expression d'un local de contestation) comme en témoignent les Opérations dignités apparues dans le Bas-Saint-Laurent et en Gas-

pésie, au milieu des années 1970. Dans un deuxième temps, les initiatives de développement par les collectivités se multiplient aussi bien dans les territoires en déclin (Gaspésie et Bas-Saint-Laurent) que dans les villes en reconversion industrielle telle la ville de Drummondville. Ces mobilisations et ces initiatives locales visent à donner aux populations concernées de véritables instruments de développement, d'où l'expression de développement par le bas ou encore de développement endogène. À partir du milieu des années 1980, ces initiatives locales seront de plus en plus reconnues aussi bien par les gouvernements comme en témoigne la mise sur pied des SADC en 1986 que par les organisations internationales telle l'OCDE (voir le programme LEED).

En ce qui concerne les politiques économiques et industrielles, les limites sont apparues également à la même période. Les données de l'OCDE montrent un effondrement des gains de productivité dans la plupart des pays développés, laissant bien voir les limites des politiques keynésiennes et des politiques industrielles s'en inspirant. En ce qui concerne les PME, on assiste alors à un renversement de tendance : entre 1972 et 1984, le nombre de PME augmente de 10,2 % alors qu'il avait fortement décliné dans la décennie précédente. Il devient de plus en plus manifeste que les nouveaux emplois sont créés plutôt par les PME que par la grande entreprise. Cette nouvelle conjoncture laisse voir, plus clairement que jamais, les difficultés propres au financement des PME. À cet égard, les initiatives de l'État seront à nouveau structurantes. C'est le cas de la Société de développement industriel (SDI) créée en 1971 qui fournira du capital de risque, notamment sous la forme de prêts participatifs. Relevons également les Sociétés de développement des entreprises québécoises (SODEQ) créées en 1976, le Régime d'épargne-actions (REA) en 1979 et le Fonds de solidarité de la FTQ en 1983.

Plus largement, le gouvernement du Parti québécois cherche alors à faire évoluer le modèle de la Révolution tranquille. Entre 1977 et 1982, le gouvernement péquiste a initié une série de sommets socio-économiques visant la concertation pour définir de nouvelles orientations de développement. Cette préoccupation de renouvellement des politiques de développement économique est claire-

ment exprimée dans deux documents, *Bâtir le Québec* (1979) et *Le Virage technologique* (1982). Désormais, les politiques industrielles devraient soutenir principalement les entreprises capables d'innovations et de conquête des marchés externes. Au milieu des années 1980, le gouvernement du Parti libéral du Québec cherche également de nouvelles voies en mettant sur pied des groupes de travail pour examiner la possibilité d'appliquer au Québec le modèle utilisé en Grande-Bretagne. Les rapports des sages, qui seront déposés au milieu de l'année 1986, préconisent une rupture, une mutation dans « l'art de gouverner » et le remplacement des arrangements institutionnels construits antérieurement par un régime qui aurait accordé une place plus grande au marché et au privé. Pour diverses raisons, Robert Bourassa refuse de donner suite à ces rapports. Par ailleurs, le Parti libéral du Québec comme le Parti québécois s'engagent en 1988 à soutenir l'ALE et quelques années plus tard l'ALENA (Martin, 1995).

De retour au pouvoir en 1994, le gouvernement du Parti québécois poursuit plusieurs des réformes enclenchées par le Parti libéral, notamment celles concernant les grappes industrielles (même si le mot est moins utilisé) et les tables sectorielles, la concertation et le partenariat pour le développement régional (ex. la réforme Picotte), et les Sociétés Innovatech – les premières ont été créées par les libéraux. Dans cette visée, le gouvernement péquiste met de l'avant une stratégie industrielle pour des avantages comparatifs construits reposant sur une coordination gouvernementale ouverte (sans doute trop modestement) au partenariat et à la décentralisation. Au lieu d'œuvrer à la mise en place d'une structure industrielle pleinement diversifiée, l'État québécois favorise de plus en plus les secteurs dits stratégiques, notamment ceux de la nouvelle économie, pour tirer profit de l'insertion du Québec dans l'économie-monde. Cette stratégie est axée sur l'offre intégrée : R&D, formation de la main-d'œuvre, accès au financement, etc. Dès lors, l'État continue d'intervenir dans le développement économique, mais sans se faire entrepreneur et gestionnaire des entreprises : une participation minoritaire lui suffit pour affirmer des demandes visant l'intérêt général. Son action vise principalement à supporter l'innovation, entre au-

tres à travers le soutien aux secteurs stratégiques, et la conquête des marchés externes.

De même, en ce qui concerne le développement régional et local, les politiques ont été redéfinies pour donner plus de place aux initiatives locales, au partenariat et à la décentralisation. La réforme Picotte du début des années 1990 et la Nouvelle Politique de soutien au développement local et régional de 1997 confirment les CRD comme instances régionales de développement régional. À la suite de ces réformes, les CRD intègrent les divers conseils régionaux spécialisés (ex. loisir et environnement) mettant ainsi fin à l'approche sectorielle du développement régional au profit d'une approche misant sur l'intersectorialité et la transversalité. De même, ils cessent d'être d'abord des instances de consultation pour recevoir des pouvoirs et des budgets qui leur échappaient jusque-là. Comme on le sait, la nouvelle politique de 1997 met également sur pied les Centres locaux de développement (CLD) dont les conseils d'administration font aussi appel aux diverses composantes de la société civile et les invitent à s'inscrire dans le plan stratégique élaboré par la région. Relevons également un effort d'arrimage des politiques industrielles avec les politiques de développement régional que laissait bien voir le projet ACCORD en liaison avec la SGF et les divers CRD. Enfin, l'avenir des régions dont l'économie repose en grande partie sur les ressources semble plus sombre que jamais, surtout si l'on tient compte des prévisions démographiques pour les deux prochaines décennies (voir les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec). Certaines collectivités locales de ces régions vivent de graves problèmes économiques qui accélèrent leur déclin alors que des services essentiels à leur maintien disparaissent les uns après les autres (bureau de poste, dernière école de village, clinique privée de médecine, etc.).

Considérant que le modèle québécois n'avait pas suffisamment évolué depuis la Révolution tranquille et que l'économie québécoise tirait toujours de l'arrière par rapport à l'Ontario, le Parti libéral du Québec a repris quelques-uns des thèmes mis de l'avant par les rapports des sages (1986) comme on a pu le constater lors de la première campagne menée par Jean Charest et, plus ex-

plicitement encore, lors de la dernière campagne qui devait le mener au pouvoir. Parmi les mesures adoptées sur le plan du développement économique, relevons entre autres l'amendement de l'article 45 pour favoriser la sous-traitance, le projet des PPP, les modifications importantes à plusieurs institutions spécialisées dans le financement des entreprises (SGF, Investissement Québec) et la privatisation des sociétés Innovatech. En ce qui concerne le développement régional et local, les interventions ont touché sans doute le financement des entreprises, mais aussi la gouvernance régionale et locale où les élus et les représentants du secteur privé (Chambres de commerce) occupent désormais une place prédominante, au détriment des représentants de la société civile. Tel semble être le contexte politique actuel en ce qui concerne le développement économique.

Ce contexte donne lieu à des évaluations relativement contrastées. Certains considèrent qu'il y a eu des changements significatifs depuis les années 1960, notamment le passage d'une approche centralisée et hiérarchique, reposant sur le couple Marché-État, à une approche misant non seulement sur le Marché et l'État mais également sur la participation des diverses parties prenantes, notamment des représentants de la société civile. D'autres, sans doute moins nombreux, considèrent que le modèle de la Révolution tranquille n'a pas évolué et que l'État est demeuré trop interventionniste dans l'économie, d'autant plus que le secteur privé a pris une maturité qu'il n'avait pas auparavant. Autrement dit, pour ces derniers, les changements intervenus au cours des dernières décennies ne sont pas suffisamment significatifs pour assurer la modernisation de l'économie qu'exigent la mondialisation et la nouvelle économie du savoir. De même, sur le plan de la performance, certains chercheurs défavorables au modèle de la Révolution tranquille expliquent l'écart que le Québec accuse par rapport à l'Ontario par la trop grande présence de l'État et par le corporatisme des acteurs sociaux dans la prise de décision politique (Migué, 1999; Paquet, 1999; Raynauld et Raynauld, 1999).

D'autres chercheurs répliquent que le Québec a comblé la moitié de son retard avec l'Ontario au cours des quarante dernières années (Fortin, 2000), qu'un redressement de l'emploi s'est opéré depuis 1996 (Bellemare, 2000), que Montréal a réalisé une reconversion industrielle remarquable vers la nouvelle économie ou encore que les Québécois reçoivent plus que les Ontariens pour ce qu'ils payent en impôts et taxes (Lisée). Enfin, là où le retard du Québec est manifeste, il est parfois expliqué par des raisons externes au modèle, telles la forte présence du secteur automobile en Ontario ou encore les mesures du gouvernement fédéral en faveur de cette province, notamment dans le soutien de la recherche-développement (Charest, 2000; Sharpe, 2000).

On peut se demander si ces deux perceptions ne traduisent pas non seulement des orientations politiques différentes, mais aussi deux dimensions de la réalité québécoise, soit la continuité et la rupture. Continuité pour l'importance toujours grande de l'État dans l'économie de même que pour la valorisation du consensus, de la solidarité et de la coopération. Rupture dans la mesure où le rôle de l'État dans l'économie et dans le développement régional s'est modifié en mettant de l'avant des approches qui s'inspirent plus de Schumpeter (intervention sur l'offre : R&D, formation, financement) que de Keynes (intervention directe) et une forme de gouvernance qui repose plus sur l'horizontalité et la participation des parties prenantes que sur la verticalité et la planification à partir des experts. Si cette lecture est correcte, les changements à opérer ne sauraient se limiter à la seule réingénierie de l'État, mais devraient aussi inclure une redéfinition du rôle de l'État et l'adoption de nouveaux arrangements institutionnels qui tiendraient compte à la fois de la mission spécifique de l'État et de la nécessaire participation des parties prenantes. Enfin, en ce qui concerne la performance du modèle québécois, elle serait positive comparativement à ce qu'était le Québec, mais elle serait plus mitigée comparativement au développement qu'a connu l'Ontario.

AXES DE RÉFLEXION

Le contexte présenté précédemment de même que les points de vue exprimés par les personnes interviewées soulèvent de nombreuses questions dont plusieurs peuvent être réunies autour des deux axes suivants : 1) le développement économique du Québec pour les prochaines années et 2) la place des régions dans le Québec de demain. Dans un cas comme dans l'autre, nous sommes invités à adopter un point de vue prospectif qui s'appuie sur une compréhension partagée (ou à partager) du chemin parcouru.

► Quel développement économique pour le Québec des prochaines décennies?

Comment penser le rôle de l'État dans le développement économique, sans avoir une vision de l'avenir et sans s'appuyer à cette fin sur des recherches crédibles. Plusieurs chercheurs ont bien montré l'importance de se donner une vision de l'avenir non seulement pour regrouper les forces, mais aussi pour pouvoir ensuite évaluer l'efficacité des efforts consentis. Comme l'a écrit Drucker : « La meilleure façon de préparer l'avenir, c'est de le fabriquer ». Le sociologue britannique Giddens confirme l'importance d'une vision d'avenir puisque, selon lui, « les anticipations du futur deviennent un élément du présent, rejaillissant sur la manière dont se développe effectivement le futur ». Il faut toutefois éviter de prendre ses désirs pour des réalités. À cette fin, il devient important de distinguer ce qu'en anglais on appelle *forecast* et *foresight*. Selon le premier terme, *forecast*, on essaie de deviner ce qui va se produire mais de manière passive, voire fataliste (ex. la météo). Selon le second terme, *foresight* (Martin, OCDE, 2001), il s'agit d'identifier les divers possibles et de voir comment on peut à partir de là agir pour que le scénario le plus favorable se réalise.

Quelle approche, quelle gouvernance, quels objectifs pour le développement économique du Québec? Comme on l'a vu précédemment, l'État québécois s'était donné dans les années 1960 des objectifs relativement clairs et mobilisateurs. Il s'agissait non seulement d'effectuer un rattrapage, mais de moderniser l'économie, de faire émerger quelques grandes entreprises francophones (à partir d'entreprises familiales) et d'assurer une présence plus forte des francophones dans la direction des entreprises. Pour ce faire, l'État s'est inspiré des politiques keynésien-

nes et de façons de faire principalement européennes (ex. Caisse de dépôt et de placement) et parfois américaines (ex. Tennessee Valley Authority, une influence entre autres du BAEQ), tout en innovant en tenant compte à la fois de la spécificité du Québec et de son inscription dans le contexte nord-américain.

Alors aujourd'hui si l'on voulait faire quelque chose de comparable à la Révolution tranquille, comment devrions-nous procéder? Nous devrions tenir compte à la fois de l'environnement (positionnement par rapport aux autres) et des aspirations, des forces et des faiblesses du Québec (positionnement par rapport à nous). La mondialisation (l'ouverture des frontières et les interdépendances qui en résultent), une économie basée sur la connaissance et de nouvelles technologies d'information et de communication ont contribué à transformer profondément l'environnement qui est devenu d'autant plus imprévisible que la concurrence repose non seulement sur les prix mais sur la qualité et sur l'innovation continue. Dans ce nouveau contexte, la théorie économique est maintenant plus sensible aux approches schumpeteriennes qu'aux approches keynésiennes, favorisant ainsi des politiques qui agissent sur les facteurs d'offre pour construire des avantages comparatifs à partir de la RD, de la formation et de l'accès au financement, et qui acceptent une certaine spécialisation industrielle visant à favoriser des effets d'agglomération (des grappes) plutôt que de chercher à être performant dans tous les secteurs. Dans cette perspective, le développement économique et le développement social (éducation, santé, cohésion, capital social) deviennent de plus en plus interdépendants. Sur le plan de la gouvernance, les approches favorisent le partenariat, la participation des parties prenantes, en somme l'horizontalité plutôt que la verticalité. Les spécifi-

cités de chacun des pays et même des régions sont ainsi mises à contribution pour créer des avantages comparatifs de sorte que l'homogénéisation qu'apporte la mondialisation peut s'accompagner d'une consolidation des différences.

S'il est encore possible d'identifier trois ou quatre types de modèles de développement économique (modèle anglo-saxon, modèle corporatiste comme en Allemagne ou au Japon, modèle social-démocrate comme dans les pays scandinaves), certains les réduisent à deux soit, d'une part, celui d'une économie libérale de marché et, d'autre part, celui d'une économie de marché coordonnée (Hall et Soskice, 2001; Albert, 1991). Dans le premier cas, comme dans celui des États-Unis, le développement économique repose en grande partie sur la flexibilité externe du travail (ex. facilité de licenciement), l'étendue du marché interne, les innovations radicales et les hautes technologies intensives en capital, quitte à donner lieu à de grandes disparités. Dans le second cas, comme dans celui des pays scandinaves, le développement économique repose principalement sur la flexibilité interne du travail (ex. nouvelles formes d'organisation du travail), les innovations incrémentales (ex. amélioration continue reposant sur la participation) et les compétences, ce qui suppose des investissements importants, entre autres, dans la formation. Autrement dit, il existe au moins deux voies (en termes d'accent) pour entrer dans une nouvelle économie reposant sur les connaissances, celle des innovations radicales dans le domaine des hautes technologies et celle des innovations incrémentales en misant sur des compétences qui permettent de tirer tout le potentiel des technologies. Selon les analyses, ces deux modèles peuvent être performants comme le révèle le succès de grandes entreprises nationales et étrangères qui ont choisi de s'installer dans l'un ou l'autre de ces deux types d'économie. Enfin, des recherches de l'OCDE sur les économies innovantes montrent aussi que les petits pays (Danemark, Norvège, Irlande, Portugal) peuvent également arriver en tête sur le plan de la performance en misant principalement sur la formation des compétences et en favorisant une coopération élevée entre les parties prenantes (Lundvall, 1992; OCDE, 2001). Dans cette visée, il apparaît également que si les économies nationales doivent se repositionner compte tenu de la nouvelle

donne, il est extrêmement périlleux de le faire sans tenir compte du chemin parcouru (*path dependency*).

Comme nous venons de le souligner, repenser une économie nationale ou régionale suppose de se positionner non seulement par rapport aux autres (les économies concurrentes), mais aussi par rapport à sa trajectoire, ses aspirations, ses forces et ses faiblesses. Alors quel développement souhaitons-nous pour la prochaine génération et les suivantes? Si l'on regarde autour de nous, quels sont les pays ou les provinces qui peuvent nous inspirer, quitte à y ajouter du nôtre? Si nous nous regardons, quelles sont les pratiques les plus innovatrices et les interventions les plus réussies et les plus cohérentes qui pourraient nous inspirer pour l'avenir? Si l'on envisage un État plus stratège dans une économie de plus en plus mondialisée, caractérisée par le savoir, l'innovation et les compétences, quels sont les voies et les moyens les plus performants pour soutenir le développement économique? Plus profondément encore, quelle performance voulons-nous atteindre? Devons-nous nous en tenir à la seule performance économique (et attendre que le reste se produise par *trickle down effect*)? Ne devons-nous pas y inclure également des visées de performance sociale, de qualité de vie et de développement durable? Un modèle très performant sur le plan économique, mais qui entraîne de fortes inégalités sociales et territoriales devra-t-il être préféré à un modèle moins performant mais plus juste (Vergara, 2000)? En ces matières, peut-on faire l'économie de recherches pour alimenter un débat sur les objectifs et les finalités du développement économique? Ces travaux pourraient donner lieu aussi bien à des analyses comparatives internationales qu'à des analyses plus serrées et crédibles de la performance du Québec. Ne peut-on supposer qu'une telle contribution permettrait d'éclairer les décideurs, les acteurs sociaux et les citoyens dans des débats devant permettre de dégager des « consensus » autour des enjeux auxquels est confronté le Québec et qui supposent des réajustements structurels et probablement continus du rôle de l'État et de ses modes d'intervention en matière économique?

► **Quelle place aux régions dans l'économie québécoise de demain? Quelle politique de développement régional mettre de l'avant?**

Une économie basée sur les connaissances et les technologies dans le cadre d'une ouverture des frontières tend assez spontanément à se faire à l'avantage des grandes villes, accentuant ainsi les disparités régionales. Dès lors, l'accroissement des richesses s'accompagne d'un accroissement des inégalités sociales et territoriales. Bien qu'elles fassent toutes les deux partie du développement économique, les politiques de développement régional se distinguent des politiques industrielles. Ces dernières sont définies en fonction des industries et des secteurs d'activités économiques alors que les politiques de développement régional le sont en fonction d'un territoire plus restreint et selon un point de vue holiste prenant en compte les externalités économiques, c'est-à-dire les conséquences sociales du développement économique. Cela dit, il existe des chassés-croisés entre les deux : de plus en plus de politiques industrielles ont une dimension régionale (ex. l'aérospatiale pour la région de Montréal) alors que plusieurs politiques régionales ont une dimension relevant de la politique industrielle (ex. la vallée de l'Aluminium pour le développement du Saguenay). À la différence de la redistribution ou de l'assistance, les politiques régionales visent la création de richesse (développement économique), soit le rattrapage de certaines régions (ce qui était le cas au début des années 1960 alors qu'on a modernisé les infrastructures et tenté d'attirer des entreprises de l'extérieur), soit des interventions visant à enclencher le cercle vertueux du développement à partir principalement de la création d'entreprises et en misant sur les ressources et les compétences régionales (entrepreneuriat local).

Après quarante ans de développement régional (vingt ans d'approche du haut vers le bas, vingt ans d'approche misant sur les initiatives régionales et locales), certains progrès ont été accomplis, mais nous en sommes encore devant de grandes disparités régionales, notamment en ce qui concerne les régions ressources. Au cours des trois dernières années, les régions de la

Côte-Nord, du Nord-du-Québec, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine et de l'Abitibi-Témiscamingue (ordre décroissant) sont en queue de peloton pour leur PIB (*Les Affaires*, 19 mars 2005). Selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec pour 2026, la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine pourraient connaître un déclin de 18,3 % de leur population, la Côte-Nord de 18,1 %, l'Abitibi-Témiscamingue de 12,9 %, le Saguenay-Lac-Saint-Jean de 11,7 %, le Bas-Saint-Laurent de 9,9 % et le Nord-du-Québec de 7 %. Si ce déclin démographique devait se produire, il serait le résultat principalement du peu de dynamisme de l'économie de ces régions. La plus grande partie des gens qui quitteraient ces régions le ferait à cause d'un manque d'emplois dans la région.

Que faire? Certaines études récentes suggèrent à nouveau que le développement économique de la grande région de Montréal soit encore le meilleur garant d'un développement de l'ensemble du Québec (Joanis, Martin et St-Cerny, 2004). Sous cet angle, un volontarisme trop poussé envers les régions les plus défavorisées risquerait de nuire au développement de l'ensemble. De plus, ces chercheurs doutent que certaines régions ressources puissent avoir un avenir, même si aucun d'entre eux ne dit explicitement de fermer ces régions. D'autres chercheurs avancent que le développement des régions peut se faire selon une dynamique polycentrique, comme le montre le dynamisme du corridor traversant le centre du Québec, sans que ce dynamisme soit redevable à la grande région de Montréal (Proulx, 2003; Julien, 2004). D'autres, moins nombreux, proposent de mettre de l'avant une approche de métropolisation de l'économie qui inclurait non seulement l'agglomération de Montréal mais l'ensemble du Québec, ce qui ne saurait se réaliser sans une politique imaginative (Klein, 2004). Enfin, le Conseil de la science et de la technologie dans son rapport *Pour des régions innovantes* (2001) montre que toutes les régions du Québec disposent des éléments nécessaires à la formation d'un système régional d'innovation. Une des raisons pour lesquelles plusieurs régions ne réussissent pas à obtenir les retombées que permet un tel système, c'est que ces institutions et entreprises (recherche, formation, financement, services aux entreprises) ne sont pas mises en inte-

raction les unes avec les autres, principalement à défaut d'une gouvernance régionale qui se donnerait non seulement un plan de développement mais aussi les moyens de le réaliser. Si tel était le cas, ne faudrait-il pas opérer une régionalisation suffisamment forte et cohérente pour que les « embryons » de gouvernance régionale puissent naître?

Sous l'angle des systèmes régionaux d'innovation, le développement régional est une affaire non seulement d'économie mais aussi de développement social, d'éducation, de santé et de

services sociaux, de cohésion sociale et de capital social. Selon cette approche, une gouvernance régionale ne doit-elle pas inclure une grande diversité de parties prenantes? Ainsi, a-t-on tiré tout le potentiel des systèmes régionaux d'enseignement et des universités pour les régions qui en disposent? De plus, on peut se demander si l'approche en matière de système régional d'innovation est réaliste pour des régions moins bien pourvues sur le plan de la recherche, par exemple. Dans ce cas, ne faudrait-il pas penser des approches plus modestes mais avec des moyens plus importants que maintenant?

QUESTIONS

- 1- Que pensez-vous des principaux constats et souhaits exprimés par les interviewés concernant les modes d'insertion et d'intervention de l'État dans le développement économique et le développement régional? Partagez-vous l'analyse du contexte présentée dans le texte de base?
- 2- Comment voyez-vous l'avenir du Québec sous l'angle du développement économique? Votre scénario le plus souhaitable? Que devrait faire l'État pour y arriver? Votre scénario le plus inquiétant? Que devrait faire l'État pour que ce scénario ne se produise pas?
- 3- Comment peut-on favoriser l'entrée des régions dont le déclin économique et démographique est prévu par de nombreux experts dans le cercle vertueux du développement? Quelle place le Québec de demain doit-il accorder aux régions, compte tenu de leur grande diversité et de la situation critique de certaines d'entre elles?